



Doc. 15146

23 septembre 2020

Vers un vaccin contre la covid-19: considérations éthiques, juridiques et pratiques

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Plus de 30 millions de cas de covid-19 ont été enregistrés dans le monde depuis le début de la pandémie, provoquant près d'un million de décès et beaucoup de souffrance. Un vaccin est attendu avec impatience pour arrêter la propagation du virus et espérer la reprise des activités.

Dans plusieurs pays, des universités et entreprises sont en lice pour développer un vaccin à vocation mondiale; les moyens mobilisés sont sans précédent pour trouver un vaccin le plus rapidement possible. Cependant, rien ne garantit le succès de ces recherches: le vaccin pourrait ne pas être sûr, ou il pourrait être insuffisamment efficace (en particulier chez les populations les plus susceptibles de développer une forme sévère de la maladie, comme les personnes âgées). Dans ce contexte incertain, des enquêtes démontrent qu'une partie non négligeable des populations des États membres du Conseil de l'Europe et d'ailleurs ont des doutes sur la fiabilité des vaccins proposés.

Quels que soient les intérêts économiques ou l'urgence sanitaire, le droit à la santé doit toujours être assuré. Une fois un vaccin sûr et efficace mis sur le marché, il incombe aux États membres de réglementer une distribution efficace et équitable, assurant un accès prioritaire aux groupes vulnérables. Ils doivent aussi convaincre la population de se faire vacciner.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner d'urgence des solutions éthiques, basées sur le plein respect des droits humains, pour donner aux États membres des recommandations pratiques sur le déploiement et la distribution de vaccin contre la covid-19.

